

Secrétariat général

BREST, le 22 avril 2022

N° 15 /Shom/SG/NP

DÉCISION

- OBJET** : Délégation de signature du directeur général en qualité de pouvoir adjudicateur.
- TEXTE ABROGÉ** : Décision n° 39 Shom/SG/NP du 5 octobre 2021.

L'ingénieur général de l'armement Laurent Kerléguer, directeur général du Shom,

Vu les articles R3416-1 à R3416-30 du code de la défense, relatifs à l'établissement public administratif « Service hydrographique et océanographique de la marine » ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret du 12 juillet 2019 portant nomination du directeur général du Service hydrographique et océanographique de la marine ;

Vu l'instruction n° 6 SHOM/SG/NP du 17 janvier 2012 relative à la délégation de signature du directeur général du Shom ;

Vu la délibération SHOM-CA29-12D_Rev1 du 03 novembre 2016 relative à la fixation des seuils d'autorisation préalable du conseil d'administration concernant les acquisitions immobilières et les autres contrats ;

Décide¹ :

ARTICLE UN

Délégation est donnée pour signer au nom du directeur général, dans la limite de 2,5 millions d'euros hors taxe d'autorisations d'engagements budgétaires, les contrats de recherche, les contrats de coopération du secteur public au sens du code précité, les marchés et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux, les bons de commande et les marchés subséquents, ainsi que toutes décisions préalables aux actes d'engagement et relatives à l'exécution des marchés et accords-cadres émises par le service des achats, à :

¹ Les modifications apportées par la présente décision à la précédente décision portant sur le même sujet sont inscrites en lettres italiques.

- Monsieur *l'agent sous contrat* Patrice Laporte, directeur adjoint ;
 - Monsieur le commissaire en chef de 2ème classe Jean-Sébastien Guyère, secrétaire général.
- La présente délégation n'est pas transmissible aux suppléants.

ARTICLE DEUX

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur général, dans la limite de 200 000 euros hors taxes, les contrats de recherche, les contrats de coopération du secteur public au sens du code précité, les marchés et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux, les bons de commande et les marchés subséquents, ainsi que toutes décisions préalables aux actes d'engagement et relatives à l'exécution des marchés et accords-cadres, à :

- Monsieur l'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement Sébastien Beuchard, directeur des moyens généraux et spécifiques, dans la limite de ses attributions ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de l'armement Jean-Claude Le Gac, directeur des opérations, de la production et des services, dans la limite de ses attributions.

ARTICLE TROIS

Délégation est donnée pour signer au nom du directeur général, dans la limite de 90 000 euros hors taxes², les contrats de recherche, les contrats de coopération du secteur public au sens du code précité, les marchés et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux, les bons de commande et les marchés subséquents, ainsi que toutes décisions relatives à l'exécution des marchés et accords-cadres, à :

- Monsieur l'attaché principal d'administration de l'État Hervé Tanguy, chef du service des achats, pour tous domaines d'achat et après visa du responsable budgétaire.

ARTICLE QUATRE

Délégation est donnée pour signer au nom du directeur général, toutes décisions préalables aux actes d'engagement, à :

- Monsieur l'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement Pierre-Yves Dupuy, directeur des missions institutionnelles et des relations internationales, dans la limite de ses attributions ;
- Madame l'ingénieure sous contrat Marie-Françoise Lalancette, directrice technique de la recherche et de l'innovation, dans la limite de ses attributions ;
- Monsieur l'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement François Le Corre, chef de la division des « Sciences et Techniques marines », dans la limite de ses attributions ;
- Monsieur l'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement Olivier Parvillers, chef de la division « Produits et Services maritimes », dans la limite de ses attributions ;
- Monsieur l'agent sous contrat Xavier Thuault, chef de la division « du système d'information », dans la limite de ses attributions ;
- Madame *la conseillère d'administration de la défense* Laure Le Baron, directrice des ressources humaines, dans la limite de ses attributions.

² Seuil de publicité obligatoire au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP).

ARTICLE CINQ

En l'absence des titulaires désignés aux articles 2, 3, et 4, délégation de signature est accordée dans les mêmes conditions à leurs suppléants désignés ci-après :

- Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la défense Michel Outré, Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la défense Éric Sicot et Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Pierre-Yves Le Moigne, suppléants désignés du directeur des moyens généraux et spécifiques ;
- Monsieur l'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement Olivier Parvillers et Monsieur l'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement François Le Corre suppléants désignés du directeur des opérations, de la production et des services ;
- Monsieur le commissaire Sébastien Alexis, suppléant désigné du chef du service des achats ;
- *Madame l'attachée d'administration de l'État Hélène Le Gall, suppléante désignée du chef du service des achats ;*
- *Monsieur l'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement Gaël Morvan, suppléant désigné du directeur des missions institutionnelles et des relations internationales ;*
- *Monsieur l'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement Mikaël Le Gléau, suppléant désigné du directeur des missions institutionnelles et des relations internationales ;*
- *Madame l'ingénieure divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'État Nathalie Leidinger, suppléante désignée de la directrice technique de la recherche et de l'innovation ;*
- *Madame l'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement Catherine Le Roux, suppléante désignée de la directrice technique de la recherche et de l'innovation ;*
- *Monsieur l'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement Ronan Pronost, suppléant désigné du chef de la division des « Sciences et Techniques marines » ;*
- *Madame l'ingénieur en chef de l'armement Stéphanie Louazel, suppléante désignée du chef de la division des « Sciences et Techniques marines » ;*
- *Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Nicolas David, suppléant désigné du chef de la division « Produits et Services maritimes » ;*
- *Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la défense Éric Le Guen, suppléant désigné du chef de la division « Produits et Services maritimes » ;*
- *Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la défense Pascal Roué, suppléant désigné du chef de la division du système d'information ;*
- *Madame l'attachée d'administration de l'État Frédérique Lehideux, suppléante désignée de la directrice des ressources humaines ;*

En l'absence simultanée du titulaire de la délégation de signature du directeur général et de son suppléant, le document est présenté à la signature de l'autorité immédiatement supérieure, elle-même titulaire d'une délégation dans le domaine considéré, ou, à défaut, à la signature du directeur général ou du délégataire désigné à l'article 1.

ARTICLE SIX

Les documents intervenant dans l'exécution des marchés, qui engagent le pouvoir adjudicateur, sont signés du pouvoir adjudicateur ou de son délégataire dans les limites fixées par la présente décision.

Les documents ci-après peuvent être signés, après visa du chef du service des achats ou de son suppléant :

- 1° ordres de service avec ou sans engagement financier, dans la limite des montants autorisés aux articles précédents ;
- 2° décisions de prolongation de délais ;
- 3° décisions d'exonération de pénalités de retard ;
- 4° modifications de contrat ;
- 5° décisions de rejet et d'ajournement de fournitures et de prestations ;
- 6° délivrances d'exemplaire unique et de certificat de cessibilité de marché ou de bon de commande ;
- 7° déclarations de sous-traitance en cours d'exécution de marché sans limitation de montant ;
- 8° ordres de service de toute nature dans le cadre des marchés de travaux ;
- 9° décision de réception avec réfaction par courrier émanant du service des achats ;
- 10° décision de refus d'un nouveau bordereau de prix par courrier émanant du service des achats ;
- 11° décision de résiliation d'un marché par courrier émanant du service des achats ;
- 12° décision de reconduction ou non reconduction de marché ou accord cadre par courrier émanant du service des achats.

ARTICLE SEPT

Délégation est donnée à *Madame l'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe Farida Dellal, Madame l'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe Nadine Girard et Madame l'ouvrière d'État hors groupe Régine Lusven*, affectées au service des finances (secrétariat général) pour valider au nom du directeur général, sans limitation de montant :

- les commandes émises, au vu des demandes d'ordre de mission dûment visées, sur le portail Internet du titulaire du marché de transport des personnels du Shom en déplacement en France et à l'étranger ainsi que les bons de commande en cas d'achat en dehors du portail Internet ;
- les commandes émises, au vu des demandes d'ordre de mission dûment visées, sur le portail Air France dans le cadre du programme de fidélité Bluebiz d'Air France ;
- les demandes d'abonnement Air France, au vu de la décision dûment signée, sur le portail Air France dans le cadre du programme de fidélité Bluebiz d'Air France.

En cas d'absence simultanée des *trois* agents du bureau des frais de déplacements, la même délégation est donnée à *Monsieur le secrétaire administratif de classe supérieure Michel Marquer*, adjoint au chef du service des finances.

ARTICLE HUIT

Délégation est donnée pour engager les dépenses payées par les régies d'avance créées dans chacun des groupes hydro-océanographiques à :

- Monsieur l'ingénieur en chef de l'armement Denis Créach, directeur du groupe hydrographique et océanographique de l'Atlantique (GHOA) ;
- Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Julien Simon, directeur du groupe océanographique du Pacifique (GOP) ;
- Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Julien Lagadec, chef de la base hydrographique en Polynésie Française pour les dépenses de la régie d'avance du GOP réalisées sur ce territoire.

La présente délégation est transmissible aux suppléants et s'exerce :

- dans le périmètre des dépenses autorisées par les actes constitutifs des régies ;

- *Monsieur l'agent sous contrat Patrice Laporte, directeur adjoint ;*
- *Monsieur le commissaire en chef de 2^{ème} classe Jean-Sébastien Guyère, secrétaire général ;*
- *Monsieur l'ingénieur en chef de l'armement Denis Créach, directeur du groupe hydrographique et océanographique de l'Atlantique (GHOA) ;*
- *Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Julien Simon, directeur du groupe océanographique du Pacifique (GOP) ;*
- *Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Julien Lagadec, chef de la base hydrographique en Polynésie Française pour les missions relevant de la base de Polynésie Française en dehors des missions du chef de la base.*

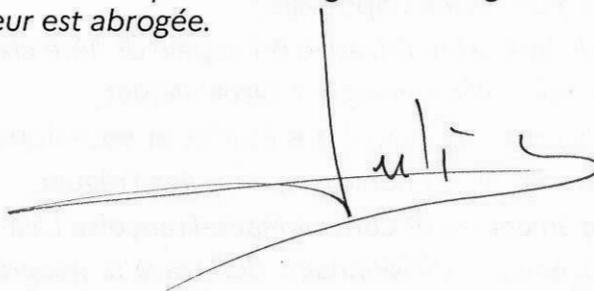
Cette délégation est transmissible à un suppléant. Toute demande d'ordre de mission à l'international doit recevoir un visa préalable du directeur général ou de son suppléant.

ARTICLE DOUZE

Les attaches de signature des délégataires titulaires et suppléants sont formalisées dans l'instruction du 17 janvier 2012 susvisée.

ARTICLE TREIZE

La décision n° 39 Shom/SG/NP du 5 octobre 2021 portant délégation de signature du directeur général en qualité de pouvoir adjudicateur est abrogée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien', with a long horizontal stroke extending to the left and a vertical line extending upwards from the middle of the signature.

- et dans les limites financières maximales (fixées à la création des régies d'avances des groupes) suivantes :
 - 1 220 € par acte individualisé d'engagement pour les régies du GOP et 2 000 € par acte individualisé d'engagement pour la régie du GHOA ;
 - un montant cumulé de 3 000 € pour la régie du GHOA et de 1 220 € pour les régies du GOP pour tous les actes d'engagement sur une durée d'un mois (correspondant au cycle de recomplètement de l'avance de la régie du groupe par l'agence comptable du Shom).

ARTICLE NEUF

Délégation est donnée pour engager les dépenses par carte d'achat dans le strict périmètre indiqué dans la décision d'attribution à :

- *Madame la secrétaire administrative de classe exceptionnelle Dominique Férec ;*
- *Madame l'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe Isabelle Pagenot ;*
- *Madame l'ingénieure civile de la défense Séverine Enet ;*
- *Monsieur l'ouvrier d'État hors classe Christian Kervella ;*
- *Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Julien Simon ;*
- *Madame le maître Alizée Capdeville ;*
- *Madame l'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe Laurence Fernandez ;*
- *Monsieur l'ouvrier d'État groupe 7 Pascal Piquet ;*
- *Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Julien Lagadec ;*
- *Monsieur l'ouvrier d'État hors groupe Olivier Tréguer ;*
- *Madame l'ingénieure sous contrat Marie-Françoise Lalancette ;*
- *Madame l'ingénieure divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'État Nathalie Leidinger ;*
- *Madame la secrétaire administrative de classe exceptionnelle Florence Fau ;*
- *Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la défense Yves Pastol ;*
- *Monsieur le major Xavier Cartacci ;*
- *Monsieur le technicien supérieur des études et fabrications de 1^{ère} classe Nicolas Quimbre ;*
- *Monsieur l'ouvrier d'État hors classe Eric Chauvet ;*
- *Monsieur le premier maître Alexandre Chapeau ;*
- *Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la défense André Lusven ;*
- *Monsieur le premier maître Thierry Poulain ;*
- *Monsieur l'ingénieur des études et techniques de l'armement Rémi Labonde.*

ARTICLE DIX

Délégation est donnée pour engager les dépenses par bon de commande pour les approvisionnements de cartes et produits nautiques à travers les accords-cadres à :

- *Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la défense Gaël Bude ;*
- *Monsieur l'agent technique principal de 2^{ème} classe du ministère de la défense Pascal Simier ;*
- *Monsieur l'agent technique principal de 2^{ème} du ministère de la défense Christophe Gilbert.*

ARTICLE ONZE

Délégation permanente est donnée pour signer au nom du directeur général l'ensemble des ordres de mission à :

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Toutes directions, divisions et départements.

COPIES INTÉRIEURES :

- DG
- SG (RAA)
- ARCHIVES (SG 01.04).